



Il ne reste plus que quelques jours pour candidater sur les postes publiés lors de cette campagne de mobilité : après le 6 décembre, il sera trop tard, ne passez pas à côté de l'unique opportunité en 2020 de postuler sur un poste de contrôleur !

La loi de la transformation de la Fonction publique ayant changé les conditions de traitement des candidatures, nous invitons tous les contrôleurs à nous contacter *via* le [formulaire](#) disponible sur sncta.fr : nous défendrons vos intérêts et porterons un traitement juste et équitable pour tous.

Candidatures modifiables jusqu'au 6 décembre, et annulables jusqu'au 4 janvier, contactez nous également pour être certains que vos souhaits aient été pris en compte.

Pour les contrôleurs qualifiés en 2020 ou pour les plus anciens, la CAP d'avancement se tiendra le 9 décembre, écrivez-nous à cap@sncta.fr ou remplissez ce [formulaire](#), pour être certains que l'administration ne vous oublie pas dans ses tableaux d'avancements et de changement de grade.

Nous invitons tous les contrôleurs, ICNA et TSEEAC, à contacter les capistes du SNCTA pour faire défendre leurs intérêts dans cette campagne de mobilité nouvelle mouture, ou pour faire acter leur avancement de grade : pour un traitement transparent et équitable de vos dossiers, le SNCTA sera toujours à vos côtés.